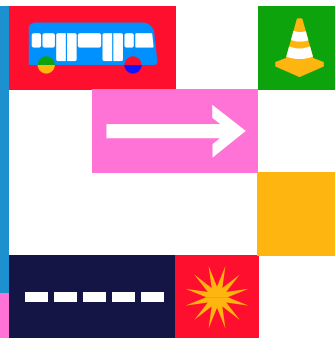


# PLANIFICATION TRAVAUX DU TROLLEY

## SENS DE CIRCULATION DES RUES

### EMILE GALLÉ ET VICTOR PROUVÉ



Dans le cadre du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M), la Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy s'engagent pour un territoire qui concilie plus harmonieusement les enjeux de mobilités, d'accessibilité, de qualité des espaces publics et de végétalisation.

## POURQUOI UNE NOUVELLE MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION ?

Lors de la réunion publique du 8 octobre organisée à ce sujet, la concertation auprès des riverains a révélé une nette préférence pour un retour du sens de circulation d'origine de la rue Émile Gallé et une inversion du sens de circulation de la rue Victor Prouvé dans sa partie comprise entre les rues Jeanne d'Arc et Émile Gallé.

Pour rappel, les sens de circulation de ces rues avaient été modifiés en janvier 2024, lors du lancement des travaux d'aménagement de la ligne 1 dans le secteur Jean Jaurès.

## MODIFICATIONS DES MARQUAGES AU SOL ET AJUSTEMENTS DIVERS

### DU 20 AU 22 NOVEMBRE

Afin de rétablir le sens de circulation initial de la rue Émile Gallé et d'inverser celui d'une partie de la rue Victor Prouvé, l'ensemble de la signalisation routière doit être modifié. Une intervention est ainsi programmée du 20 au 22 novembre 2024.

➡ **Par conséquent, le stationnement sera interdit et progressivement rétabli dans les rues Émile Gallé et Victor Prouvé.**

➡ **Des perturbations de circulation sont donc à prévoir localement, en fonction de l'avancée des opérations.**

## CHANGEMENT EFFECTIF DU SENS DE CIRCULATION

### DÈS LE 20 NOVEMBRE

Les nouveaux sens de circulation seront effectifs dès que la signalisation routière sera mise en place. La circulation de la rue Émile Gallé sera donc orientée en direction de la rue Victor Prouvé.

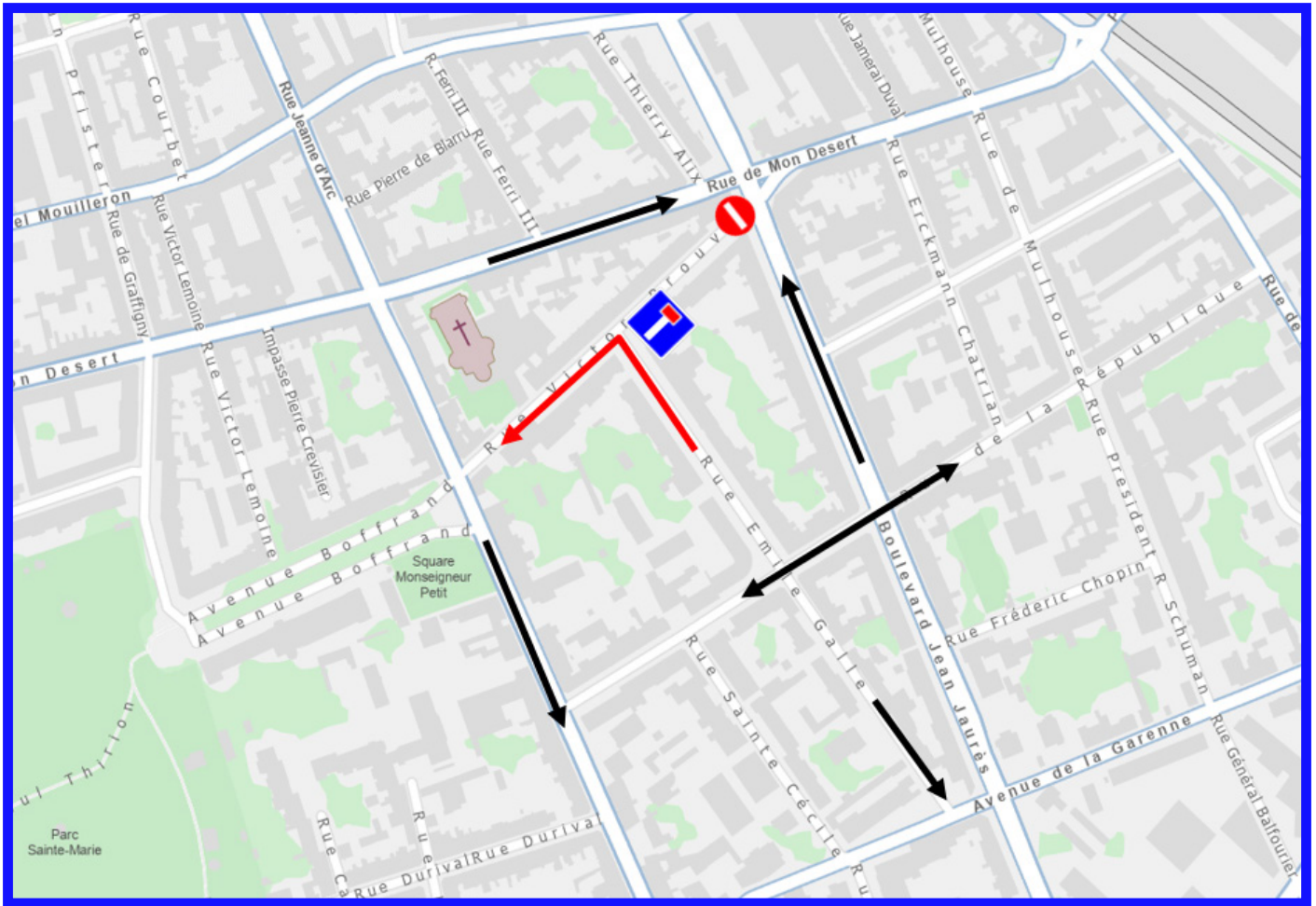
La circulation dans la partie de la rue Victor Prouvé comprise entre les rues Jeanne d'Arc et Émile Gallé sera orientée en direction de la rue Jeanne d'Arc, tandis que le reste de la rue situé entre Émile Gallé et Jean Jaurès restera à double sens et en impasse.

**PLANS AU VERSO**





# MODIFICATION DU PLAN DE CIRCULATION



➡ Sens de circulation non modifié

➡ Sens de circulation modifié

Les dates mentionnées dans cette lettre d'information sont fournies à titre prévisionnel en raison d'éventuelles intempéries qui pourraient décaler la mise en œuvre des marquages au sol.

La Métropole du Grand Nancy et la Ville de Nancy, conscientes de la gêne occasionnée, vous remerciant de votre compréhension.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CHANTIER,  
VOUS POUVEZ CONTACTER LE MÉDIATEUR À L'ADRESSE :**



[mediation-ligne1@grandnancy.eu](mailto:mediation-ligne1@grandnancy.eu)

<b>VOS TRAJETS</b> <b>NOTRE DESTINATION</b> <i>Ça change et c'est tant mieux !</i>	PLAN MÉTROPOLITAIN DES MOBILITÉS DU GRAND NANCY	Nancy, métropole GrandNancy
--	---	-----------------------------------

